



CARTE D'IDENTITE STRUCTURE

| | | |
|--|----------------------------|--|
| | DENOMINATION | ITEP : Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique |
| | TEXTES DE RÉFÉRENCE | Décret n° 2005-11 du 6 janvier 2005 Cirulaire n° 2007 – 194 du 14 mai 2007 |
| | PUBLIC ACCUEILLI | « Élèves ayant des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement qui s'expriment sur un mode d'extériorisation et de retrait, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces symptômes perdurent dans le temps. » « Ces enfants et adolescents se trouvent malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant, en situation ou risque de désinsertion, familiale, scolaire ou sociale. » |
| | MODE D'ORIENTATION | - Décision de la CDAPH avec accord des parents - Orientation s'impose aux établissements - Inscription en ITEP relève de la compétence du directeur d'établissement |
| | PILOTAGE | Gestion essentiellement associative |
| | MISSIONS | Amener le jeune à un travail d'élaboration psychique, d'autonomie psychique, affective et sociale dans une perspective de maintien ou de retour dans les dispositifs habituels d'éducation, de scolarisation, de formation professionnelle, de socialisation |
| | FONCTIONNEMENT | - Internat/ externat/ temps partiel - Possibilité d'inclusion en classes ordinaires |
| | PERSONNELS | - Directeur administratif - Personnel thérapeutique : médecin psychiatre, psychologue, orthophoniste, infirmier, psychomot... - Personnel enseignant : CAPPEI - Personnel éducatif |

